

# Auto-Ecole Les Aravis

14 place Grenette 74150 RUMILLT Tel : 04.50.01.26.60  
9 Bis rue de La Paix. 74 000 ANNECY Tel : 04.50.52.87.87

## PARCOURS DE FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

Lors de l'inscription nous procédons à une évaluation de départ sur simulateur qui nous permet d'évaluer le nombre d'heures nécessaire à l'apprentissage de la conduite puis, nous signons un contrat de formation.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant (ce programme est bien entendu adapté et personnalisé en fonction de chaque élève et de sa progression) :

### Parcours théorique

La formation aux cours théoriques, portant sur les grandes thématiques de la sécurité routière (alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs...), se déroule collectivement (5 élèves maximum), dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet.

Une fois que vous avez atteint le niveau, nous pouvons vous inscrire à l'examen de code. Pour l'examen, vous aurez une série de 30 questions à laquelle vous devez obtenir un minimum de 25 bonnes réponses.

### Parcours pratique

La phase de pratique débutera pendant la phase théorique.

La formation pratique comprend 20h de conduite obligatoire, les heures peuvent être prises par 2h maximum.

Vous allez débiter votre formation dans des endroits avec un trafic faible voir nul (type parking ou zone industriel...).

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur voie rapide ;
- la nuit (si le cas se présente) ;
- par tout temps : pluie, soleil, neige (si le cas se présente).

Vous serez amené à participer à un voyage école :

Le voyage-école permet d'acquérir de l'expérience au volant. Il permet par exemple d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS, à favoriser l'autonomie et à apprendre en observant les autres élèves. Un groupe de deux élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée tout au long de votre formation auprès des moniteurs ou des personnes chargées de la communication avec les élèves.

A l'issue de votre formation, un permis blanc est réalisé avec un moniteur. Si le résultat est positif, nous vous proposons une date d'examen. Si le résultat est négatif, nous vous proposons de reprendre quelques heures afin de retravailler les points qui ont posé problèmes.

## **Examen pratique du permis de conduire**

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut avoir au moins 18 ans si vous êtes en formation traditionnelle, ou 17 ans et demi si vous êtes en conduite accompagnée ; il faut avoir obtenu le code depuis moins de 5 ans ; et avoir réalisé 20h de conduite minimum en auto-école (parfois certaines personnes ont besoin de plus d'heures).

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et/ou celle de vos passagers et/ou celle des autres usagers de la route. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduite et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'inspecteur, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;

- **Suivre un itinéraire** en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- **Réaliser deux manœuvres différentes** : un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière (créneau ou bataille arrière ou épi arrière ou marche arrière ou  $\frac{1}{2}$  tour en trois temps) ;
- **Procéder à la vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- **Appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux jeunes conducteurs ;
- **Adapter votre conduite** dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- **Faire preuve de courtoisie** envers les autres usages et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'inspecteur est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation (vous en trouverez un exemple à la fin du livret de conduite). Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat, est envoyé par mail à l'auto-école qui vous le donne ensuite.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif d'obtention du permis auprès des forces de l'ordre et de votre assureur en attendant la réception de votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum à compter de la date de passage de votre examen pratique si vous êtes en formation traditionnelle ou à compter de vos 18 ans si vous êtes en conduite accompagnée et avez passé votre examen avant vos 18 ans.

En cas de réussite, vous seriez en période probatoire avec 6 points sur votre permis au lieu de 12 pendant 3 ans si vous étiez en formation traditionnelle ou 2 ans si vous étiez en conduite accompagnée. Pendant cette période, vous devrez apposer un A sur l'arrière de votre voiture (votre auto-école vous fournit un A magnétique destiné à cet effet au moment de l'obtention de votre permis).